

# BARNES

INTERNATIONAL REALTY

## HONORAIRES CÔTE-BASQUE 2025 APPLICABLES AUX VENTES

### Type de biens

Maisons, Appartements, Terrains

### Honoraires

6% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20%.

## HABILITATION & ASSURANCE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 6401 2016 000 016 300 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris. L'agence ne reçoit ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

# BARNES

INTERNATIONAL REALTY

## HONORAIRES CÔTE-BASQUE 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES

Honoraires à la charge du propriétaire :	25% TTC du loyer
Honoraires à la charge du propriétaire** :	15% TTC du loyer

\*\*Dans le cas où l'accueil du locataire est géré directement par le propriétaire.  
Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

## HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS

Honoraires à la charge du locataire :	10% TTC du loyer
---------------------------------------	------------------

## HABILITATION & GARANTIES

Carte de Gestion Immobilière n° CPI 6401 2024 000 000 020 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie financière de 800.000 euros et Assurance responsabilité civile professionnelle souscrites au titre de l'activité de la gestion immobilière auprès de ALLIANZ IARD VERSPIEREN IMMOBILIER – 1 Cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

# BARNES

INTERNATIONAL REALTY

## HONORAIRES HOSSEGOR 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIÈRES

Honoraires à la charge du propriétaire :	25% TTC du loyer
Honoraires à la charge du propriétaire** :	15% TTC du loyer

\*\*Dans le cas où l'accueil du locataire est géré directement par le propriétaire.  
Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

## HABILITATION & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 6401 2022 000 000 011 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

# BARNES

INTERNATIONAL REALTY

## HONORAIRES HOSSEGOR 2025 APPLICABLES AUX VENTES

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements, Terrains	6% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20%.

## HABILITATION & GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 6401 2022 000 000 011 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de LLOYD'S – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.